

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1280 5 décembre 1949

n° 1280 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1949

Date de publication
5 décembre 1949

Date du numéro
31 décembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

M. Drapier (Marcel) est engagé en qualité de patron de remorqueur, auxiliaire au salaire journalier de mille deux cents francs (1.200 francs) pour compter du 18 novembre 1949.